



Bienvenue au printemps !



***Nous souhaitons la bienvenue à notre nouvelle collaboratrice,
Mme Elisabeth Marty, qui vient renforcer l'administration
communale. Elle s'occupera principalement du contrôle de
l'habitant.***

Nouvelle organisation à partir du 1^{er} mai 2023 :

Greffé

Ouverture :

lundi de 10h00 à 12h00

Permanence téléphonique au 022 366 24 12

mardi et jeudi de 14h00 à 16h00

Mme Irène Richard – administration@burtigny.ch

Contrôle de l'habitant

Ouverture :

lundi de 17h00 à 19h00

vendredi de 08h00 à 10h00

Permanence téléphonique au 022 366 24 12

vendredi de 10h00 à 11h30

Mme Elisabeth Marty – cdh@burtigny.ch

Chemin de Chisaz 2 – 1268 Burtigny (1^{er} étage)

www.burtigny.ch

Présentation de la nouvelle municipalité

Mme Valérie Jeanrenaud, Syndique

v.jeanrenaud@burtigny.ch

Administration générale - Région Nyon – Finances – Voirie -

Energies - transition énergétique

Mme Başak Zanon, Vice-Syndique (à partir du 01.07)

basak.zanon@burtigny.ch

Urbanisme et Constructions - Routes et mobilités - Domaines publics –

Informatique - Tourisme

Mme Monya Jaccard, Vice-Syndique (jusqu'au 30.06)

jaccardburtigny@bluewin.ch

Bâtiments - Ecoles, accueil de jour-Social - Animations villageoises –

Paroisse et cultes

Mme Maude Redard, Municipale

maude.redard@burtigny.ch

Forêts-Espaces verts-Cimetière-Environnement

M. Sébastien Cottier, Municipal

s.cottier@burtigny.ch

Eau (APEC) - Protection civile (ORPC) – Police - Défense incendie (SDIS) -

Déchets

Emondage des haies et élagage des arbres

La Municipalité vous rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du Règlement d'application du 19 janvier 1994 de la Loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

EMONDAGE DES HAIES :

- à la limite de la propriété
- à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

ELAGAGE DES ARBRES :

- au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai le 31 juillet 2023, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon article 15 du Règlement précité. La Municipalité peut toutefois accorder des délais différenciés en fonction de l'emplacement des haies et arbres dont il est question et de la gêne qu'ils peuvent occasionner.

Campagne de teintage pour vérification du séparatif EC/EU

La Municipalité vous informe qu'elle a mandaté le bureau d'ingénieurs Bovard & Fritsché SA de Nyon pour faire, dès maintenant et sur plusieurs années, une campagne de vérification par teintage des séparatifs privés eaux claires / eaux usées (EC/EU) de la commune qui n'ont à ce jour pas encore été contrôlés.

La tournée 2023 sera planifiée prochainement et les habitants des parcelles concernées seront contactés directement par notre mandataire pour convenir d'un rendez-vous. Le cas échéant, veuillez leur réserver bon accueil et faciliter leur travail en dégageant à l'avance les accès aux regards des collecteurs d'eaux claires et usées sis sur votre parcelle.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Grippe aviaire

INFLUENZA AVIAIRE CHEZ LES OISEAUX SAUVAGES



09.03.23- Prolongation des mesures préventives contre la grippe aviaire au moins jusqu'au 30 avril 2023

Eu égard à la recrudescence des cas de grippe aviaire en Suisse et dans presque toute l'Europe, l'OSAV prolonge les mesures nationales de prévention au moins jusqu'au 30 avril 2023.

L'objectif principal : éviter tout contact entre les oiseaux sauvages et les volailles domestiques.

Jusqu'à nouvel avis, ces dernières ne peuvent donc pas sortir librement, même si elles sont détenues selon les principes de l'élevage en plein air.

Pour rappel, les mesures de prévention ordonnées à l'échelle nationale sont toujours en vigueur jusqu'à nouvel ordre, à savoir :

- La sortie des volailles domestiques est limitée au jardin d'hiver fermé.
ou
- Les aires de sortie et les bassins prescrits pour les oiseaux d'eau sont protégés contre les oiseaux sauvages par du grillage ou des filets avec des mailles inférieures à 4 cm. Les systèmes d'alimentation et d'abreuvement ne doivent pas être accessibles aux oiseaux sauvages.
ou
- La volaille domestique est détenue dans des structures fermées, empêchant l'intrusion d'oiseaux sauvages.

Dans tous les cas :

- Les ansériformes (canards, oies, ...) et les struthioniformes (autruches, émeus) doivent être détenus séparément des autres volailles domestiques.
 - Avant de pénétrer dans les locaux où se tiennent les animaux, l'utilisation de vêtements réservés à cet usage et la désinfection des mains sont impératives. Un sas d'entrée doit être aménagé.
 - L'accès aux lieux de détention des animaux doit être limité aux personnes en charge de leurs soins et aux instances de contrôle.
-



La Semaine du Documentaire dans toute la Suisse du 03 au 11 juin

Un projet d'envergure nationale qui vise à fêter et promouvoir la création documentaire sous toutes ses formes et renforcer son accessibilité auprès d'un public diversifié. Chaque année, au mois de juin, une multitude d'événements se tiendront dans différents lieux de culture, associatifs ou encore institutionnels et permettront l'échange et la rencontre.

Dans ce cadre, Burtigny a le plaisir de vous convier à la projection de 2 films (Salle communale – Ch. de Chisaz 2 – Burtigny).

09 juin à 20h00 Sognando un'isola
Andrea Pellerani Suisse - 2021 - 77' – âge 16/16

Que se passerait-il si tout s'arrêtait ? Si les roues motrices de l'économie se grippaient définitivement ? L'île japonaise d'Ikeshima est un lieu qui semble être en avance sur son temps et qui nous montre un avenir possible. Les quelques habitants restants vivent dans un environnement surréaliste et s'accrochent fermement à une normalité qui semble pourtant leur échapper. Un voyage onirique qui nous oblige à réfléchir à notre relation avec la planète, mais aussi à l'isolement social et à la solitude.

11 juin à 17h00 Vedette
C. Bories / P. Chagnard France - 2022 - 100' - âge 08/12

Vedette est une vache d'Hérens qui a régné sur un troupeau et qui a gagné bien des combats. Mais aujourd'hui, la « reine » a vieilli. Pour lui éviter l'humiliation d'être détrônée par de jeunes rivales, ses éleveuses demandent aux cinéastes de la garder le temps d'un été. Commence alors l'apprentissage d'une cohabitation cocasse entre Vedette et Claudine Bories d'où surgira un attachement profond.

Billetterie

Ouverte 30' avant chaque projection
Paiements uniquement en cash

Tarifs

Plein : 15.-
Réduit : 10.- (avs, étudiant)
Gratuit : jusqu'à 16 ans

Pourquoi, quand et où tenir mon chien en laisse ?

Merci pour votre geste, vous contribuez à la protection de la faune sauvage

Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

Quand et où tenir mon chien en laisse ?

→ Du 1^{er} avril au 15 juillet en forêt et à ses abords



→ Toute l'année dans certains sites protégés et en présence de bétail





Où ?	Quand ?
Forêt et lisière de forêt	Du 1 ^{er} avril au 15 juillet
Prairies attenantes situées en zone agricole	Du 1 ^{er} avril au 15 juillet
Réserve naturelle, site naturel protégé, zone de tranquillité	Selon les dispositions propres au site
Sites de protection de la faune sauvage (réserve cantonale de faune, district franc, réserve d'oiseaux d'eau)	Toute l'année
Pâturage avec du bétail	Pendant la présence du bétail

Base légale : art 2a RLFaune



Votre chien peut être emporté à tout moment par son instinct naturel de chasse. De petits animaux, comme des oiseaux qui nichent au sol, peuvent être ses proies. Même s'il provoque uniquement la fuite d'un animal sauvage, il se peut que ce dernier abandonne ses petits après avoir été dérangé.

Il est nécessaire que votre chien puisse avoir des moments pendant lesquels s'ébattre. Des communes mettent à disposition des espaces où vous pouvez lâcher votre chien. En dehors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes, votre chien peut être en liberté sous votre contrôle en forêt et dans les prairies attenantes situées en zone agricole, sous réserve d'autres réglementations spécifiques au site.



Subvention pour la vaisselle réutilisable



Ainsi, le Conseil d'administration de la SADEC (Société anonyme pour le traitement de déchets de la Côte) a mis en place un système de location, emprunt ou achat de vaisselle réutilisable pour tous organisateurs d'évènements privés ou publics se déroulant dans l'une des 59 communes de son périmètre d'action.

Location

Vous avez la possibilité de louer de la vaisselle réutilisable auprès du partenaire de la SADEC, à savoir Ecomanif. La location et le lavage sont subventionnés.

Emprunt

La SADEC a acquis 10'000 gobelets de 30 cl et 3'000 verres à pied de 20 cl (voir photo ci-jointe) ; ils sont mis gratuitement à disposition d'organisateur d'évènements se déroulant dans le périmètre. Le transport et le lavage de ladite vaisselle en cas d'emprunt sont également subventionnés.

Achat

Vous avez également la possibilité de recevoir une subvention de la SADEC pour l'achat de vaisselle réutilisable à la seule condition qu'elle doit être utilisée au moins 10 fois par année.

Dans chacun de ces cas de figure, SADEC vous rembourse le 50% de votre facture, jusqu'à une hauteur maximale de CHF 3'000.- et ceci dans la limite du budget disponible.

De plus amples informations :

<https://www.sadec.ch/fr/186/vaisselle-reutilisable>

Accueil des nouveaux habitants

Il est temps de renouer avec les traditions !

La Municipalité accueillera les nouveaux habitants et nos jeunes qui ont atteints la majorité le **07 juin à 19h00**. Après une brève présentation des associations locales, place aux festivités.

Une invitation personnelle sera distribuée.

Troc 42+ou-

GRANDE SALLE DE BURTIGNY

Chemin de Chisaz 2, 1268 Burtigny

Samedi 29 avril 2023

VÊTEMENTS
FEMMES

Toutes tailles
et toutes
saisons

AVEC
CABINES
D'ESSAYAGE



- SACS À MAIN
- PORTE-MONNAIE
- CEINTURES
- BIJOUX FANTAISIE
- FOULARDS
- ECHARPES
- CHAUSSURES DAMES
À PARTIR DU 38

MATÉRIEL EN EXCELLENT ÉTAT, PROPRE ET NON DÉMODÉ

Réception des articles: vendredi 28 avril 2023 de 16h30 à 19h30

Vente: samedi 29 avril 2023 de 9h00 à 12h30

Restitution: samedi 29 avril 2023 de 17h00 à 17h30

cc.kaempf@gmail.com • 079 250 65 27



SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

Pour les conditions générales de vente (condition pour le dépôt, le forfait, les prix et l'étiquetage),
veuillez consulter la page facebook.



ÉQUILIBRE DE VIE

Protégeons la nature ...

Dans une ambiance amicale, venez découvrir et fabriquer vos produits naturels de cosmétiques et ménager !

Repartez avec vos préparations et un descriptif de l'atelier.



Pour les enfants, dès la 3P, tous les 2ème mercredis du mois de 14h à 15h45 (max 6 enfants)

(sauf pendant les vacances scolaires)

Pour les adultes, tous les derniers samedis du mois de 14h à 16h env. (max 4 adultes)

(sauf pendant les vacances scolaires)

Les ateliers se font sur inscription

enfants : 25 frs

adultes : 50 frs

Isabelle Morgado

Route des Matagasses 28

1268 Burtigny

079/727.53.79

equilibredevie2018@gmail.com

Vacances d'été 2023

L'UAPE de Le Vaud sera
ouverte sous forme de
centre aéré

du 02 au 14 juillet

du 07 au 18 août

Horaire de 08h30 à 18h00
sur les lundi, mardi, jeudi
et vendredi



Pour tout renseignement,
n'hésitez pas à contacter la
directrice qui vous transmettra
toutes les informations
nécessaires

UAPE « Le Pommier » - chemin des Curtils 2 – 1261 Le Vaud
Madame Sandrine D'Ouche – uape@levaud.ch – 079/ 238.93.96



Agenda

Avril

02	12h00	Pic nic au feu de bois	GABU
02	17h00	Festival du Film Vert	Commune de Burtigny
07	10h00	Culte du Vendredi Saint	Paroisse protestante
29	09h00	Troc +42 ou-	Carole Kämpf

Juin

07	19h00	Nouveaux habitants + 18 ans	Commune de Burtigny
09	20h00	Semaine du Doc	Commune de Burtigny
11	17h00	Semaine du Doc	Commune de Burtigny
15	20h00	Conseil Général	Municipalité

Août

01		Festivité du 1 ^{er} Août	Commune de Burtigny
----	--	-----------------------------------	---------------------
